

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2012

Le six février 2012 à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame PEYLIN Ghislaine, Adjointe au Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1er février 2012

Présents : Mmes, BURRIAT, MONTEREMAL PEYLIN, RONDELET SCOLARI
Messieurs BERENGER BOIZARD, ROUDET, ROUGEMONT, SCHNEIDER TROUILLOUD

Pouvoir : Mme MARRANT donne procuration à Mme PEYLIN
M. GAUJOUR donne pouvoir à M. TROUILLOUD
M. MIRALLES donne pouvoir à Mme RONDELET

Absents : Mme COATTRENEC
M. PERRIN

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame PEYLIN, Adjointe au Maire propose Madame RONDELET Isabelle - adopté à l'unanimité

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 16 janvier 2012 à l'unanimité.

Madame PEYLIN ajoute une délibération à l'ordre du jour : demande de subvention auprès de la CAF pour la peinture de la crèche

Madame PEYLIN, Adjointe au Maire ouvre la séance

Madame PEYLIN, Adjointe au Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°47 du 5 mai 2008 donnant délégation au Maire :

Décision 01/2012 : Déclaration d'intention d'aliéner section E n°59 9-600-601-715

Décision 02/2012 : Déclaration d'intention d'aliéner section C n°40 3

Décision 03/2012 : Avenant marché à procédure adapté impression bulletin municipal

DEBAT D'ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE PLAN LOCAL D'URBANISME

VU l'état d'avancement du projet de **Plan Local d'Urbanisme** et notamment ses orientations,

VU les différentes réunions et débats intervenus dans ce cadre- là,

VU les documents établis par le Cabinet d'Urbanisme Géraldine PIN, l'Agence Karine RUELLAND et URBAN STUDIO,

Considérant qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable au plus tard au moins deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme ;

Le cabinet d'urbanisme Géraldine PIN présente le PPAD et les principes qui ont été établis pour l'élaboration du PLU à savoir la limitation de la régression des terrains agricoles, la densification des zones urbaines. La commune ayant été classée pôle secondaire par le SCOT, une croissance démographique modérée nous est imposée avec un objectif de 14 logements par an maximum.

Une étude chiffrée a été menée sur le site de l'usine Rossignol. Le conseil demande que cette étude soit revue à la baisse et qu'un nouveau chiffrage précis soit établi

Après avoir entendu l'exposé présenté par le bureau d'étude,

Le Conseil municipal a débattu sur le projet d'aménagement et de développement durable présenté.

Délibération N° 09/2012 :

**APPROBATION
CARTES DES ALEAS / RISQUES NATURELS**

VU l'état d'avancement du projet de carte des aléas relatifs aux risques naturels sur la commune,

VU les différentes réunions et débats intervenus dans ce cadre- là,

VU les documents établis par le Cabinet ALPES GEO CONSEIL de St Pierre d'Entremont (73) en collaboration avec le Service Restauration des Terrains en Montagne / ONF Isère,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de délibérer pour valider et arrêter les 2 cartes des aléas, à savoir : 1 sur fond topographique, 1 sur fond cadastral ainsi que la note de présentation.

Madame PEYLIN, Adjointe au Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les documents présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD.

- ADOPTÉ :

par 10 voix pour,
1 abstentions.

Délibération N° 10/2012 :

APPROBATION ETUDES P A V E / E R P

VU l'état d'avancement du projet de Plan d'Accessibilité de Voirie et des Equipements / Etablissements Recevant du Public,

VU les différentes réunions et débats intervenus dans ce cadre- là,

VU les études réalisées par les Bureaux d'études SCE (voirie) et SOCOTEC (bâtiments),

CONSIDERANT qu'il y a lieu de délibérer pour valider et arrêter les études fournies,
Madame PEYLIN, Adjointe au Maire, demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les documents présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Délibération N° 11/2012 :

**SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LE PAYS VOIRONNAIS DE
PERSONNEL ET DE MATERIEL DE MAINTENANCE ET TRAVAUX**

En application, de l'article L.5211-4-1-II du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que : « les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. Une convention conclue entre l'établissement et les communes intéressées fixe alors les modalités de cette mise à disposition. »

Vu la convention présentée par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais définissant la nature, la durée, les modalités d'interventions ainsi que les modalités de remboursement des frais de fonctionnement de celles-ci

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer à cet effet, la convention de mise à disposition de personnel et de matériel de maintenance et travaux, dont un projet est joint en annexe, pour une durée de 1 an à compter de sa notification.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

D'accepter les termes de la convention de mise à disposition entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

D'autoriser le Maire à signer cette convention.

Délibération N° 12/2012 :

**ENGAGEMENT DE DEPENSES N°02 AVANT LE VOTE
DU BUDGET PRIMITIF 2012**

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités Locales, jusqu'à l'adoption du budget primitif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, le maire peut » engager, liquider et mandater » des dépenses d'investissement, dans la limite du quart (25%) des crédits ouverts au budget de l'exercice de l'année n-1, déduction faite des dépenses des chapitres 16 et 18.

Il est donc possible d'engager la somme maximale de 879 103,00 €.

Madame PEYLIN, Adjointe au Maire, rappelle l'engagement de dépenses numéro 01/2012 voté en Conseil municipal du 09 janvier dernier. Montant total des engagements votés arrêté à 102 806€.

Il est proposé afin de pouvoir lancer les consultations suivantes

- Signalétique du camping municipal,
- Remplacement du serveur mairie,
-

de passer commande, puis liquider et mandater les factures relatives aux investissements mentionnés ci-dessus, d'engager les dépenses suivantes avant le vote du budget 2012 :

➤ Article 2183 opération 103 (serveur mairie)	10 000,00 €
➤ Article 2188 opération 18 (Signalétique du camping municipal)	5 500,00 €
Total sommes engagées pour cet engagement :	15 500,00 €
 Total engagés antérieurement :	 102 806,00 €
Total engagés à ce jour	118 306,00 €

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, après avoir vérifié que cette somme ne dépasse pas le quart (879 103 €) des crédits d'investissements inscrits au budget 2011 (3 516 412 €) autorise le Maire à :

- Signer toutes les pièces nécessaires à ces dépenses,
- A engager les sommes correspondantes,
- A inscrire ces crédits au budget primitif 2012 M 14.

Délibération N° 13/2012 :

**DISTRIBUTION DES ECHOS DE CROSSEY
RECOURS A DES VACATAIRES**

Madame Ghislaine PEYLIN, Adjointe au Maire, rappelle que la distribution des « échos de Crossey » par une société de distribution a été un échec, qu'une possibilité serait d'avoir recours à des vacataires pour cette mission.

La mission de distribution des échos de Crossey sera rémunérée 9,22 € brut de l'heure I

Le remboursement des indemnités kilométriques se fera suivant les modalités définies dans la délibération n°02-2008,

La mission s'effectuera une fois par mois à partir du mois de février 2012,

La mission durera 14 heures maximum par mois réparties sur 2 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à avoir recours à des vacataires pour la distribution des « Echos de Crossey »

-

- ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Délibération N° 14/2012 :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF

La Caisse d'Allocation Familiale octroie des subventions pour les investissements fait dans le cadre de l'augmentation des places en crèche.

Suite à des travaux la peinture d'une salle de la crèche halte garderie les zébulons a du être refaite pour un montant de : 12 840,60 € HT soit 15 356,71 € HT

Madame PEYLIN, Adjoint au Maire propose à l'assemblée de faire une demande de subvention auprès de la CAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de demander une subvention auprès de la CAF

- d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaire à l'obtention de cette subvention

-

- ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

LES RESULTATS DE LA GESTION 2011

ET PROPOSITION A CE JOUR D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Cette proposition d'affectation sera confirmée lors du Vote du Compte Administratif 2011

Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2 282 949.65
----------------------------	--------------

Dépenses de Fonctionnement	1 708 246.22
----------------------------	--------------

Soit un résultat de gestion 2011 de	574 703.43
--	-------------------

Auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur	0.00	aucun puisque tout affecté à l'investissement.
---	------	--

Soit un résultat au 31 décembre 2011 de 574 703.43

proposition d'affectation des résultats 2011 au BP 2012 en cours de réalisation :

Sur le Résultat de Fonctionnement constaté
au 31/12/2011

574 703.43

Partie affectée à l'investissement Compte

1068 du BP 11

574 703.43

servira à financer des dépenses
d'investissement du BP 2012

Section d'investissement

Recettes d'investissement 2 120 701.23

Dépenses d'investissement 2 130 887.48

Soit un résultat de gestion 2011 de -10 186.25

Auquel il convient d'ajouter le déficit
antérieur

-123 442.75

Soit un résultat au 31 décembre 2011 de -133 629.00

Qui sera reporté en dépenses d'investissement
du BP 2012 article 001

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :

Différentes dates sont précisées concernant les réunions à venir sur les mois de février et mars

Madame Peylin fait un bref compte rendu des réunions auxquelles elle a assisté dans le cadre du pays voironnais, notamment la réunion pour l'élaboration d'un CIAS. Elle précise qu'il ne s'agit que d'une approche, que le coût n'a pas encore été chiffré.

Clôture de la séance à 22 H 30

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 26 MARS 2012 A 20H30 DANS LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Affiché le 13 février 2012